



## Question orale

(Session administrative du jeudi 18 juin 2020)

Madame Sylviane TERCOATEA  
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

à

Monsieur Edouard FRITCH  
Président du pays, en charge de l'égalité des territoires  
et des relations internationales

---

Monsieur le Président,

Lors du dernier conseil des ministres, le gouvernement a cédé à titre gracieux un terrain de 1400 hectares à la commune de Rurutu et de 442 hectares à la commune de Rimatara.

Ma question est la suivante : le gouvernement a-t-il prévu de faire bénéficier d'autres communes dans d'autres archipels de la même libéralité ?

Sylviane TERCOATEA

